

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1323**28 décembre 2004****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Aralia S.A., Luxembourg | 63488 | Luso Toitures, S.à r.l., Mondercange | 63493 |
| Astana Holding S.A., Luxembourg | 63458 | Luxcorp Church Hill Holding S.A., Luxembourg | 63487 |
| BCA S.A.H., Luxembourg | 63471 | Luxcorp Church Hill Holding S.A., Luxembourg | 63488 |
| BCA S.A.H., Luxembourg | 63471 | Luxgest S.A., Luxembourg | 63461 |
| BEB S.A., Hesperange | 63486 | Maega Holding S.A., Luxembourg | 63495 |
| Benelux Invest S.A. | 63501 | Magic Moving Pixel S.A., Esch-sur-Alzette | 63494 |
| Beverly Company S.A. | 63501 | Medical Founders Holding S.A., Luxembourg | 63474 |
| Camping High Chapparral S.A., Godbrange | 63490 | Molinvest S.A., Windhof | 63465 |
| Camping High Chapparral S.A., Godbrange | 63490 | Mon Trésor Financière S.A., Luxembourg | 63504 |
| Cem Lux S.A., Luxembourg | 63476 | MSM Finance S.A., Luxembourg | 63471 |
| Compagnie Générale de Commerce S.A., Luxembourg | 63459 | New Team, S.à r.l. | 63501 |
| DEP IV PH Holding 2, S.à r.l., Luxembourg | 63464 | Opkins & C. S.A., Luxembourg | 63499 |
| Eillot Holding S.A. | 63501 | Orion Shipping S.A., Luxembourg | 63467 |
| Elyot, S.à r.l., Junglinster | 63494 | PB & T Automation S.A., Luxembourg | 63476 |
| Energus S.A., Luxembourg | 63503 | PREF Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 63469 |
| Energus Trading S.A., Luxembourg | 63502 | Presta-Gaz S.A., Kleinbettingen | 63484 |
| Erelge III S.A., Luxembourg | 63468 | Principe S.A., Luxembourg | 63480 |
| FKI Luspartwo, S.à r.l., Luxembourg | 63464 | Sacha S.A.H., Luxembourg | 63502 |
| Galux S.A.H., Luxembourg | 63468 | Schneider Consulting S.A., Luxembourg | 63461 |
| Galux S.A.H., Luxembourg | 63468 | SHT Finance, GmbH, Luxembourg | 63472 |
| Globaltrad S.A.H., Luxembourg | 63476 | SHT Finance, GmbH, Luxembourg | 63473 |
| Grosvenor Luxembourg S.A., Luxembourg | 63504 | Sichel S.A., Luxembourg | 63482 |
| H.M. International Aktiengesellschaft S.A. | 63501 | Simatrade S.A., Luxembourg | 63490 |
| Hazel Holding S.A., Luxembourg | 63465 | Société du Parking Martyrs S.A., Luxembourg | 63493 |
| Hazel Holding S.A., Luxembourg | 63465 | Sofco Groupe S.A., Luxembourg | 63474 |
| I-BC S.A., Fentange | 63485 | Soparint S.A., Luxembourg | 63489 |
| Immobilière de la Ville Haute S.A., Luxembourg | 63486 | Soparint S.A., Luxembourg | 63490 |
| Interfrut Marketing Corporation S.A., Luxembourg | 63504 | Suco S.A., Luxembourg | 63480 |
| International Carbon and Minerals S.A., Luxembourg | 63477 | Supe-Dienes Beteiligungsgesellschaft mbH, Bettembourg | 63496 |
| Iron World S.A.H., Luxembourg | 63496 | Systems Advisers Group Holding, S.à r.l., Luxembourg | 63466 |
| Itaca International S.A., Bertrange | 63483 | Tête d'Or Holding S.A., Luxembourg | 63458 |
| Jahfa S.A., Luxembourg | 63485 | Tourmara S.A., Luxembourg | 63460 |
| Julius Baer Multiclient Management S.A., Luxembourg | 63494 | Tradition S.A. Lausanne, Succursale de Luxembourg, Luxembourg | 63461 |
| LCA Consults S.A., Luxembourg | 63482 | Ultra Consult S.A., Luxembourg | 63491 |
| Librairie du Parc, S.à r.l., Bettembourg | 63478 | V8 S.A., Luxembourg | 63481 |
| Lombard Odier Japan Development S.A., Luxembourg | 63494 | Wasserbillig S.A., Luxembourg | 63473 |
| | | Wilbold S.A., Luxembourg | 63500 |
| | | Wilpet Holding S.A., Luxembourg | 63465 |

ASTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 98.268.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 février 2004, la démission honorable de leur fonction respective d'administrateur a été accordée à Madame Géraldine Laera-Schmit, Monsieur Joseph Mayor et Monsieur Alain Heinz. Sont nommés en qualité de nouveaux administrateurs pour un terme expirant à la date de l'assemblée statutaire de 2010 les sociétés BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et WAVERTON GROUP LIMITED, toutes trois avec siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Suite à la même assemblée, la démission honorable de sa fonction de commissaire aux comptes a été accordée à WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. Est nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour un terme expirant à la date de l'assemblée statutaire de 2010 la société ROTHLEY COMPANY LIMITED avec siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Suite à la même assemblée, l'adresse du siège social a été transférée au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086154.3/1021/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

TETE D'OR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.858.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 octobre 2004

L'assemblée se réunit à 15.00 heures sous la présidence de M^e Antoine Meynial, avocat, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui nomme secrétaire Jessy Bouché, employée privée, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur M^e Michaël Dandois, avocat, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président constate que toutes les actions étant représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1. Révocation des administrateurs;
2. Nomination de nouveaux administrateurs;
3. Révocation du commissaire aux comptes;
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
5. Transfert du siège social.
6. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire à tenir extraordinairement.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

Première résolution

Sont révoqués avec effet immédiat les administrateurs suivants:

- Maître Olivier Martin, avocat, demeurant 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg;
- Mme Fabienne Rolland, administrateur de sociétés, demeurant 14C, rue Bourg, L-7216 Bereldange;
- VAL INVEST S.A., Jasmine Court, 35A, Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize.

L'assemblée ne donne pas décharge aux administrateurs révoqués.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2005:

- RICARD LAKE PROPERTY INC, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama;
- Michaël Dandois, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Antoine Meynial, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Troisième résolution

Est révoqué avec effet immédiat le commissaire aux comptes, FIBETRUST, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

L'assemblée ne donne pas décharge au commissaire aux comptes révoqué.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2005, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES (MAS), ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, à compter de la présente assemblée, du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée approuve la convocation par le Conseil d'Administration, dans les plus brefs délais, d'une Assemblée Générale Ordinaire à tenir extraordinairement afin d'approuver les comptes sociaux de la société clos au 31 octobre 2002, 31 octobre 2003 et 31 octobre 2004 dès ceux-ci établis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 15.30 heures.

M^e Meynial / M^{me} Bouché / M^e Dandois
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05930. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086085.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

COMPAGNIE GENERALE DE COMMERCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2918 Luxembourg, 25, rue Baudoin.
R. C. Luxembourg B 89.795.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2004

... l'Assemblée Générale a constaté que, malgré les demandes réitérées des actionnaires, les organes sociaux se sont montrés défaillants, et qu'en particulier:

- la comptabilité n'est pas à jour
- que les états et documents obligatoires ne sont pas à ce jour déposés au greffe pour les exercices 2002 et 2003
- et que la seule réaction des organes sociaux est une réaction de fuite devant leurs responsabilités.

En conséquence, et pour sortir de cette situation intolérable et illégale, elle décide:

Première résolution

Révocation des Administrateurs

L'Assemblée Générale révoque les mandats des Administrateurs:

- Claude Schmit
- Anne Huberland
- Sylvain Kirsch

Pour faute lourde

Deuxième résolution

Révocation du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale révoque le mandat du Commissaire aux comptes de:

EURO ASSOCIATES S.A. (anciennement EUROTRUST S.A., précédemment 33, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg) pour faute lourde.

Troisième résolution

Transfert de siège

L'Assemblée Générale transfère à compter du 1^{er} octobre 2004 le siège social 25, rue Baudoin L-2918 Luxembourg.

Quatrième résolution

Nomination des Administrateurs

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010, à compter du 1^{er} octobre 2004

- Monsieur Claude Karp, Employé privé, 25, rue Baudoin, L-2918 Luxembourg
- COFIPA LTD, 2 Commercial Center Square, Alofi Nine - New Zealand, IBC 007864 le 30 juillet 2001
- STARLINE SERVICES LTD, Akara Building, 24 de Castro Street, Tortola BVI, IBC N° 533201 le 12 février 2003 qui, de la décision du nouveau Conseil d'Administration, est nommé Administrateur-Délégué.

Cinquième résolution

Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes, à compter du 1^{er} octobre 2004:

GRAHAM TURNER (BVI), Akara Building Road Town, Tortola (BVI), IBC N° 319 166

mandat qui expirera lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06823. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086844.3/2741/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

TOURMARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 96.765.

L'an deux mille quatre, le six octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOURMARA S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, (R. C. Luxembourg section B numéro 96.765), constituée originellement sous la forme d'une société anonyme de droit suisse suivant acte reçu par Maître Paul Tournier, notaire de résidence à Genève (Suisse), en date du 29 janvier 1979,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1316 du 10 décembre 2003, contenant notamment la ratification de la décision du transfert du siège social de la Suisse au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Liesel Glaser Keller, notaire de résidence à Genève (Suisse), en date du 10 juillet 2003, l'adoption par la société de la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois et une refonte complète des statuts,

ayant un capital souscrit fixé à cinquante mille francs suisses (50.000.- CHF), représenté par cinquante (50) actions avec une valeur nominale de mille francs suisses (1.000.- CHF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Henon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle Regard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour:

1.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société.

2.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à CH-1211 Genève, 1, place de St.-Gervais, (Suisse), et adoption par la société de la nationalité suisse.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à CH-1211 Genève, 1, place de St.-Gervais, (Suisse), et de faire adopter par la société la nationalité suisse, selon la loi suisse.

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, mais qu'il s'agit de la continuation de la société, telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. Henon, M.-N. Regard, J.-B. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2004, vol. 529 fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2004.

J. Seckler.

(086830.3/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

TRADITION S.A. LAUSANNE, Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 47.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(086213.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

LUXGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 18, rue des Primevères.

R. C. Luxembourg B 51.812.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le lundi 5 avril 2004

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de commissaire de Monsieur Axel Dumont pour un terme de trois années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 5 avril 2004.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

Ch.-L. Ackermann / A. Heiderscheid

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086307.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**SCHNEIDER CONSULTING S.A., Société Anonyme,
(anc. S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 70.302.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Daniel Schneider, employé privé, demeurant à L-2533 Luxembourg, 40, rue de la Semois.
- 2.- Monsieur Nicolas Hurlin, employé privé, demeurant à F-57700 Metz, 38, rue Dupont des Loges, (France).

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SCHNEIDER CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, (R. C. Luxembourg section B numéro 70.302), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 645 du 25 août 1999.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille francs luxembourgeois (2.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales en date de ce jour, Monsieur Daniel Schneider, pré-qualifié, a cédé vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Nicolas Hurlin, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux cent cinquante (250) parts sociales représentant le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les deux cent cinquante (250) parts sociales sans désignation de valeur nominale par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Septième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée SCHNEIDER CONSULTING, S.à r.l. en une société anonyme, qui sera dorénavant dénommée SCHNEIDER CONSULTING S.A.

Les associés accordent décharge au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Les associés décident de fixer le capital social à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions, de sorte que le capital social sera représenté dorénavant par deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), libérées à concurrence de 40%.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur d'entreprises indépendant GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, dont les conclusions sont établies comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société anonyme à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SCHNEIDER CONSULTING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le recrutement et l'entremise de cadres, ayant une formation universitaire ou équivalente, qui sont à la recherche d'un emploi dans le secteur des services tel que le secteur financier, banquier et/ou de l'informatique, ou celui de l'industrie.

Elle joue un rôle d'intermédiaire entre les sociétés et banques à la recherche de cadres et ceux-ci. Le champ d'application de la société s'étend plus particulièrement à Londres, New York, les Îles anglo-normandes et le Luxembourg, cependant cette énonciation n'est pas limitative.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale de 2010:

a) Monsieur Daniel Schneider, employé privé, né à Luxembourg, le 15 septembre 1964, demeurant à L-2533 Luxembourg, 40, rue de la Semois;

b) Monsieur Nicolas Hurlin, employé privé, né à St-Mihiel, (France), le 12 décembre 1974, demeurant à F-57700 Metz, 38, rue Dupont des Loges, (France);

c) Monsieur Pierre Schneider, employé privé, né à Luxembourg, le 14 juin 1937, demeurant à L-1421 Luxembourg, 21, avenue Gaston Diderich.

Dixième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société anonyme MAZARS S.A., avec siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, (R. C. Luxembourg section B numéro 56.248).

Onzième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Daniel Schneider, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué.

Reunion du Conseil D'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Daniel Schneider, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille euros, sont à charge de la société.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 529, fol. 45, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2004.

J. Seckler.

(086851.3/231/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

FKI LUSPARTWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 316.365.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.137.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2004 que la société FKI LUSPARTONE, S.à r.l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 73.136, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, en sa qualité d'associé unique de la société FKI LUSPARTWO, S.à r.l., a accepté la démission comme gérant de M. John Anthony Biles, né le 29 juin 1947 et demeurant à Woodbury, Grande-Bretagne avec effet au 17 juin 2004 et nommé comme nouveau gérant M. Antonio Ventrella, né le 27 décembre 1953 et demeurant à Brooklands, 21, Lady Byron Lane, Knowle, West Midlands, B93 AT, England avec effet au 15 octobre 2004 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

E. Isaac.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086325.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 96.493.

Résolution de l'Associé unique

L'associé unique de la société a décidé, en date du 18 octobre 2004, de nommer KPMG LUXEMBOURG, siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme auditeur de la société avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086530.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

MOLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7-9, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 7.895.

Constituée par-devant Maître Paul Manternach, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 15 mars 1961, acte publié au Mémorial C n° 28 du 15 avril 1961, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1965, acte publié au Mémorial C n° 127 du 3 novembre 1965, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 janvier 1968, acte publié au Mémorial C n° 18 du 10 février 1968, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 mars 1968, acte publié au Mémorial C n° 57 du 24 avril 1968, modifiée par-devant Maître Jacqueline-Catherine Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 6 novembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 5 du 13 janvier 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 mai 1988, acte publié au Mémorial C n° 210 du 4 août 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 160 du 3 avril 1991, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 août 1997, acte publié au Mémorial C n° 672 du 1^{er} décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 302 du 2 mai 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 avril 1999, acte publié au Mémorial C n° 536 du 14 juillet 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 228 du 24 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

pour MOLINVEST S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(086333.3/1261/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

HAZEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 79.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(086424.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

HAZEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 79.207.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(086426.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

WILPET HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 27.025.

Le bilan au 30 juin 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05720, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086642.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

SYSTEMS ADVISERS GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.587.

In the year two thousand and four on the eleventh of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Stephen James, company manager, residing in B-1410 Waterloo, 371, Chaussée Bara (Belgium), here represented by Ms Annie Lyon, private employee, professionally residing at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,
by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy initialled *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of SYSTEMS ADVISERS GROUP HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B number 68.587, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th of January 1999, published in the Mémorial C number 344 of the 14th of May 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 2nd of March 1999, published in the Mémorial C number 399 of the 2nd June 1999;
- on the 15th of March 2004, published in the Mémorial C number 532 of the 21st of May 2004;

and that he has taken the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to modify the object of the company and consequently article two of the articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 2.** The company's purpose is, on its own behalf as well as on behalf of a third party, or in participation with third parties, directly or via any other person or entity, in Luxembourg or abroad, the acquisition, the sale, the development, the consultancy, the representation, the importation, the exportation, the commissioning, the concession, the brokerage, the lease, the maintenance, the exchange, the exploitation and the promotion of all the data-processing objects, computers, peripheral and consumer goods, software and similar items and mainly: the acquisition, the sale and marketing in Luxembourg and abroad of an innovative, international multi-currency accountancy software package for which the company will have exclusivity.

The company may also provide services in the area of assistance, advice, auditing, instruction, training in the related business. Furthermore, the company may carry out in Luxembourg or abroad all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes. In addition, the company may also garant all kinds of support by contribution, transfer, merger, subscription, financial assistance in whichever form to domestic and foreign companies with the similar purpose or likely to promote the extension of the company's purpose.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred and fifty euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Stephen James, administrateur de société, demeurant à B-1410 Waterloo, 371, Chaussée Bara (Belgique), ici représenté par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de SYSTEMS ADVISERS GROUP HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 68.587, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 344 du 14 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 399 du 2 juin 1999,
- en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 532 du 21 mai 2004;

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, par elle-même ou par l'intermédiaire de toute autre personne physique ou morale, au Luxembourg ou à l'étranger, l'achat, la vente, de développement, la consultance, la représentation, l'importation, l'exportation, le commissionnement, la concession, le courtage, la location, l'entretien, l'échange, l'exploitation et la promotion de tous les objets informatiques, ordinateurs, produits périphériques, consommables, software et choses similaires et principalement: l'achat, la vente et la commercialisation, au Luxembourg et à l'étranger d'un progiciel de comptabilité novateur international multi-devises dont la société aura l'exclusivité.

En outre, la société a pour objet, la prestation de services d'assistance, de conseil, d'auditing, d'instruction, d'enseignement dans le même domaine. Elle peut, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut aussi par apport, cession, fusion, souscription, aide financière de quelque forme que ce soit, s'intéresser à toutes les entreprises dont l'objet est similaire ou de nature à promouvoir l'extension de son objet.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Lyon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 octobre 2004, vol. 529, fol. 49, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2004.

J. Seckler.

(086852.3/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

ORION SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Dirk A. Martens, administrateur, demeurant professionnellement au 11, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président,

- Monsieur Renaud Florent, directeur, demeurant professionnellement au 11, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- NAVILUX S.A. société anonyme, siège social 11, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur-délégué.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en remplacement de PricewaterhouseCoopers LLP, Londres.

Le siège social de la société est transféré au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086472.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

GALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.771.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(086403.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

GALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.771.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 29 avril 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée d'un an.
- Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086395.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

ERELGE III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.126.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en session extraordinaire le 12 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social que:

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Dans le cadre des élections statutaires, l'assemblée générale accepte:

- la démission de Madame Sabine Perrier de son mandat d'administrateur de la société et lui accorde décharge pleine et entière.

- la nomination jusqu'en 2009 de Mademoiselle Beatriz Garcia, Maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- le renouvellement jusqu'en 2009 des mandats de Monsieur Jean-Paul Goerens et de Madame Colette Wohl.

- le renouvellement jusqu'en 2009 du mandat du commissaire aux comptes, à savoir, FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, sise au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Nouvelle constitution du conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Paul Goerens, Maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mademoiselle Beatriz Garcia, Maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Colette Wohl, employée privée, avec adresse au 5, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086518.3/312/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Corporate capital: EUR 16,000.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 102.746.

In the year two thousand and four, on the twenty-third of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated on 19 December 2002, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603 (the «Sole Shareholder»); in its capacity as Sole Shareholder of PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 21 July 2004, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 15.4 of the articles of association of the Company (the «Articles») and of articles 193-195 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder is represented by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1) Decision to increase the corporate capital of the Company with an amount of fifteen thousand one hundred Euro (EUR 15,100.-) in order to raise it from its current amount of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) to thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-) by creating and issuing one hundred fifty-one (151) new Class A Shares having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;

2) Recording of the subscription and liberation of the new Class A Shares by way of contribution in cash;

3) Amendment of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions and which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at thirty one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-) represented by three hundred and six (306) registered shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares») and five (5) registered shares of Class B (herein referred to as «Class B Shares»); the Class A Shares with the Class B Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).»

4) Miscellaneous.

Resolutions

The following resolution were taken by the Sole Shareholder in compliance with article 15.4 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company with an amount of fifteen thousand one hundred Euro (EUR 15,100.-) in order to raise it from its current amount of sixteen thousand Euro (EUR 16,000) to thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-) by creating and issuing one hundred fifty-one (151) new Class A Shares having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe to one hundred fifty-one (151) new Class A Shares and to fully pay in such subscription by contribution in cash, such that the amount of fifteen thousand one hundred Euro (EUR 15,100.-) is at the disposal of the Company.

A blocking certificate attesting the payment in cash for a global amount of fifteen thousand one hundred Euro (EUR 15,100.-) has been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions and which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-) represented by three hundred and six (306) registered shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares») and five (5) registered shares of Class B (herein referred to as «Class B Shares»); the Class A Shares with the Class B Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand six hundred euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée le 19 décembre 2002 sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.603 (l'«Associé Unique»),

en qualité d'Associé Unique de PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la loi luxembourgeoise en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 21 juillet 2004, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

adopte ci-après les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 15.4 des statuts de la Société (les «Statuts») et aux articles 193 à 195 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique est représenté par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze mille cent Euro (15.100 EUR) afin de le porter de son montant actuel de seize mille Euro (16.000 EUR) à trente et un mille cent (31.100 EUR) par la création de cent cinquante et une (151) nouvelles Parts Sociales de Classe A, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes, d'une valeur nominale de cent Euro (100 EUR), chacune;

2) Souscription et libération des nouvelles Parts Sociales de Classe A par apport en numéraire;

3) Modification de l'article 5.1 des Statuts relatif à l'objet social de la Société, lequel, afin de refléter la décision prise dans les résolutions précédentes, sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cent Euro (31.100 EUR) représenté par trois cent six (306) parts sociales nominatives de Classe A (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe A») et par cinq (5) parts sociales nominatives de Classe B (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe B»); les Parts Sociales de Classe A ensemble avec les Parts Sociales de Classe B étant ci-après repris comme les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent Euro (100 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).»

4) Divers.

Résolutions

Les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique conformément à l'article 15.4 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze mille cent Euro (15.100 EUR) afin de le porter de son montant actuel de seize mille Euro (16.000 EUR) à trente et un mille cent (31.100 EUR) par la création de cent cinquante et une (151) nouvelles Parts Sociales de Classe A, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes, d'une valeur nominale de cent Euro (100 EUR), chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare de souscrire et de libérer entièrement par apport en numéraire les cent cinquante et une (151) nouvelles Parts Sociales de Classe A, de telle sorte que le montant de quinze mille cent Euro (15.100 EUR) soit à la libre disposition de la Société.

Un certificat de déblocage attestant du paiement en numéraire de la somme de quinze mille cent Euro (15.100 EUR) a été présenté au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif à l'objet social de la Société afin de refléter la décision prise dans les résolutions précédentes, sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cent Euro (31.100 EUR) représenté par trois cent six (306) parts sociales nominatives de Classe A (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe A») et par cinq (5) parts sociales nominatives de Classe B (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe B»); les Parts Sociales de Classe A ensemble avec les Parts Sociales de Classe B étant ci-après repris comme les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent Euro (100 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 21CS, fol. 88, case 5. – Reçu 151 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(087204.3/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

BCA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 52.965.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(086422.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

BCA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 52.965.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 2004

- La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

- Monsieur Alain Vasseur, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Certifié sincère conforme

Pour BCA S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086420.3/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

MSM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 66.595.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 21 mai 2004 au siège social

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Martin A. Rutledge. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Martin A. Rutledge pour l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée décide de nommer Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs, Messieurs Michel Saint-Martin et Alain Tircher ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Michel Saint-Martin, dirigeant de sociétés, demeurant à Reyrieux (F)

Le Commissaire aux Comptes est:

GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 38.696, établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086440.3/806/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**SHT FINANCE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. PINGUIN FINANCE, GmbH).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.751.

Im Jahre zwei tausend und vier, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PINGUIN FINANCE, GmbH, mit Sitz zu Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 100.751, wurde gegründet durch Urkunde vom 26 April 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 698 vom 7. Juli 2004.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Alexia Uhl, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Marc Albertus, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Gesellschafter in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Gesellschaftern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Gesellschafter, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1. Änderung der Firmenbezeichnung von PINGUIN FINANCE, GmbH in SHT FINANCE, GmbH

2. Anpassung von Artikel 1 der Satzungen wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung SHT FINANCE, GmbH.

3.- Ernennung von Herrn Mag. Hans-Peter Moser als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Dr. Adalbert Stampfer.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Firmenbezeichnung von PINGUIN FINANCE, GmbH in SHT FINANCE, GmbH abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 1, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung SHT FINANCE, GmbH.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Mag. Hans-Peter Moser, geboren am 9. September 1966 in Schladming (Österreich), wohnhaft in Schickgasse 10-33, A-1220 Wien, als Geschäftsführer anstelle von Herrn Dr. Adalbert Stampfer zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Seil, A. Uhl, M. Albertus, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. September 2004.

J. Elvinger.

(087485.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

**SHT FINANCE, GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. PINGUIN FINANCE, GmbH).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 100.751.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087486.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

WASSERBILLIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R. C. Luxembourg B 81.237.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 2 avril 2004

A l'unanimité des voix, le rapport de gestion, le rapport du commissaire, le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Le total du bilan s'élève à 226.007,- EUR.

| | |
|--|---------------|
| Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 accusent un bénéfice de l'exercice de | 31.212,99 EUR |
| Les résultats reportés sont de | 6.714,87 EUR |
| Ce qui donne un total à la disposition de l'Assemblée de | 37.927,86 EUR |

L'Assemblée affecte le montant à sa disposition comme suit:

- à la réserve légale: 1.600,- EUR,

- distribution d'un dividende brut de 35.700,- EUR au 170 actions, ce qui fait résulter un montant brut de 210,- EUR par action, le coupon N° 2 afférent étant payable après déduction éventuelle de l'impôt sur le revenu des capitaux de 20 % (montant net après retenue: 168,- EUR par action), à la caisse de la société ou aux guichets de DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg. Le coupon est payable à partir du 7 avril 2004.

- au report à nouveau: 627,86 EUR.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire; ont été élus administrateurs:

Mme Nathalie Maier, sans état, Schrassig;

M. Jacquot Schwertzer, maître en sciences économiques, Schrassig;

M. Jacques Schreder, comptable, Arlon (Belgique).

Est nommé commissaire la société FIDUPLAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Extraits du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le conseil d'administration élit présidente Mme Nathalie Maier, nomme administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer, nomme fondé de pouvoirs, M. Jean-Yves Colson, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) La société est engagée, sans limitation, par la seule signature de l'administrateur-délégué.

b) Pour la gestion journalière des affaires:

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 10.000,- EUR par la seule signature du fondé de pouvoirs.

c) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02888. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086582.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

SOFCO GROUPE S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 198.400,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.172.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 16 septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré du «69, boulevard de la Petrusse, L-2014 Luxembourg» au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg».

- Les démissions de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., M. Nicholas Braham et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant qu'administrateurs sont acceptées avec effet au 18 août 2004 et décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat.

- La démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant qu'administrateur-délégué est acceptée avec effet au 18 août 2004 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Bart Zech, M. Roeland P. Pels et Mme Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs avec effet au 18 août 2004. Ils termineront le mandat des administrateurs précédents, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

- La démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 18 août 2004 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec adresse professionnelle au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée nouveau commissaire aux comptes avec effet au 18 août 2004. Il terminera le mandat du commissaire aux comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086488.3/724/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.792.

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R. C. Luxembourg section B numéro 63.792), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 451 du 20 juin 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart en date du 20 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 988 du 22 décembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1140 du 11 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de EUR 78.983,82, pour le porter de son montant actuel de EUR 224.100,- à EUR 303.083,82, par la création et l'émission de 5.181 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-trois virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 78.983,82), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-quatre mille cent euros (EUR 224.100,-) à trois cent trois mille quatre-vingt-trois virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 303.083,82), par la création et l'émission de cinq mille cent quatre-vingt-une (5.181) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les cinq mille cent quatre-vingt-une (5.181) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires comme suit:

a) par Monsieur Gilles Celimene, avocat, demeurant à F-75008 Paris, 13, rue de Castellane (France), à concurrence de mille cent cinquante-quatre (1.154) actions;

b) Monsieur Christophe Chapon, médecin, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 90, avenue Charles de Gaulle, (France), à concurrence de deux cent quinze (215) actions;

c) Monsieur Marc Gonon, médecin, demeurant à F-94100 Saint-Maur des Fossés, 22, boulevard de Bellechasse, (France), à concurrence de quatre cent soixante-deux (462) actions;

d) Monsieur Jean Marc Guillon, médecin, demeurant à Ho Chi Minh Ville, 358/2 Dien Bien Phu - Q.10, (Vietnam), à concurrence de mille cinq cent soixante-dix (1.570) actions;

e) Monsieur Bernard Komly, médecin, demeurant à F-91230 Montgeron, 41, avenue du Clos de Sénart, (France), à concurrence de quatre-vingt-douze (92) actions;

f) Monsieur Michel Lacour, médecin, demeurant à F-56000 Vannes, 7bis, avenue Franklin Roosevelt, (France), à concurrence de cent cinquante-sept (157) actions;

g) Monsieur Stéphane Romano, médecin, demeurant à F-92000 Meudon, 28, rue des Gardes (France), à concurrence de trois cent cinquante-sept (357) actions;

h) Monsieur Luc Mercadal, médecin, demeurant à F-77950 Bois le Roi, 64, avenue Gallieni, (France), à concurrence de quatre cent quatre-vingt-neuf (489) actions;

i) Monsieur Marc Pericoi, médecin, demeurant à F-75016 Paris, 7, avenue Bugeaud, (France), à concurrence de six cent six (606) actions;

j) Monsieur Jacques Petit, médecin, demeurant à F-92000 Le Plessis Robinson, 2, rue Amélie, (France), à concurrence de soixante-dix-neuf (79) actions;

et libérées intégralement par renonciations définitives et irrévocables à des créances certaines, liquides et exigibles au montant total de soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-trois virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 78.983,82), existant à leur profit et à charge de la société anonyme MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à due concurrence.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marc Muller de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport considéré aux termes du présent rapport d'une valeur nominale de EUR 78.983,82. Le mode d'évaluation retenu est justifié dans les circonstances données.

Cet apport correspond au moins à la valeur nominale du capital de EUR 78.983,82 (soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-deux cents) de la société MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A. à émettre en contrepartie.

Etabli à Luxembourg, le 11 octobre 2004.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.- premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à trois cent trois mille quatre-vingt-trois virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 303.083,82), représenté par dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-une (19.881) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Heinz, T. Triboulot, A. Auge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2004, vol. 529, fol. 52, case 7. – Reçu 789,84 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2004.

J. Seckler.

(087888.3/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

**CEM LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. BRUNELLO S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 54.035.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086571.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

PB & T AUTOMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 76.267.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086573.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

GLOBALTRAD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.981.

—
Le bilan au 30 juin 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086643.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

INTERNATIONAL CARBON AND MINERALS, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 9.772.

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CARBON AND MINERALS, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, (R. C. Luxembourg section B numéro 9.772),

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Louis Huberty, alors notaire de résidence à Hosingen, en date du 25 juillet 1971, publié au Mémorial C numéro 11 du 26 janvier 1972,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 mai 1972, publié au Mémorial C numéro 137 du 6 septembre 1972,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 mars 1986, publié au Mémorial C numéro 153 du 10 juin 1986;
- en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 226 du 24 mars 2000,
- en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 569 du 12 avril 2002,

ayant capital social souscrit fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Schneider, industriel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Differdange, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Adoption d'une clause permettant au conseil d'administration de la société de verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles légales y relatives.

2.- Modification afférente de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles légales y relatives.»

3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce, sous toutes ses formes, y compris la représentation commerciale, de tous produits à base de carbone, produits pétroliers, produits chimiques et minerais.

La société a également pour objet le négoce d'achat ou de vente de marchandises, la conclusion de toutes affaires en relation avec la vente en gros ou au détail de tous produits et articles.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers ou immobiliers tant pour son compte que pour compte de tiers.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de permettre au conseil d'administration de la société de verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles légales y relatives et de modifier en conséquence l'article vingt (20) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles légales y relatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter pour l'article quatre (4) des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : P. Schneider, O. Differdange, M. Anjos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2004, vol. 529, fol. 52, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2004.

J. Seckler.

(087889.3/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

LIBRAIRIE DU PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 60, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 103.656.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Madame Annick Schaack, employée privée, née le 2 juillet 1980 à Luxembourg, demeurant à L-3249 Bettembourg, 6, rue de la Libération.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une librairie-papeterie, la vente en détail de journaux, de livres, d'articles de papeterie et de bureau, de tabacs, de timbres, de confiserie, de souvenirs et divers autres articles de la branche.

La société a en outre pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4 La Société aura la dénomination LIBRAIRIE DU PARC, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique, Madame Annick Schaack, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par versement en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décision de l'associée unique

1) L'associée unique nomme aux fonctions de gérante:

Madame Sonja Kops, née à Luxembourg le 26 septembre 1960, demeurant à L-1159 Luxembourg, 1, rue Avalon.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-3260 Bettembourg, 60, route de Mondorf.

Remarque

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schaack, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 13 octobre 2004, vol. 404, fol. 89, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 21 octobre 2004.

M. Lecuit.

(087966.3/243/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

PRINCIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 88.946.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse survenu le 1^{er} septembre 2004, l'administrateur Monsieur Riccardo Moraldi, est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour extrait conforme

A. Mattiello

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086587.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**SUCO S.A., Société Anonyme,
(anc. FERNAND SUNEN ET CIE).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R. C. Luxembourg B 19.755.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 5 mars 2004

L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.

Le total du bilan s'élève à 1.781.901,56 EUR, le montant à la disposition de l'Assemblée de 410.946,19 EUR a été affecté comme suit:

- distribution d'un dividende brut de 405.000,- EUR aux 300 actions, ce qui fait résulter un montant brut de 1.350,- EUR par action, le coupon N° 6 afférent étant payable après déduction éventuelle de l'impôt sur les revenus de capitaux de 20 % (montant net après retenue: 1.080,- EUR par action), à la caisse de la société ou aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG. Le coupon est payable à partir du 8 mars 2004.

- au report à nouveau: 5.946,19 EUR.

donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire,

Réélit Administrateurs pour un an:

M. Ernest Schemel, agent en douane en retraite, demeurant à Schengen,

M. Jacquot Schwertzer, commerçant, demeurant à Schrassig,

M. Yves Sunnen, viticulteur, demeurant à Remerschen.

Nomme Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. autorise le Conseil d'Administration à nommer Administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit M. Ernest Schemel Président, nomme M. Jacquot Schwertzer Administrateur-délégué, nomme M. Jean-Yves Colson Fondé de Pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué, pour des obligations ne dépassant pas 125.000,- EUR, ou par les signatures conjointes de trois administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 12.500,- EUR par la seule signature du Fondé de Pouvoir.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02886. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086578.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

V8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.222.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 Mai 2004.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Atlan

L'assemblée nomme le représentant de la société PARGESTION S.A. comme scrutateur et le représentant de la société EURODOM comme secrétaire tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de la dite liste de présence des actionnaires détenant ensemble la totalité des actions émises, sont présents aux délibérations;

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

2. Présentation et approbation du bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003.

3. affectation du résultat.

4. décharge au commissaire aux comptes et aux administrateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet des comptes annuels soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes sont approuvés.

2. Le bilan et les comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

3. la proposition quant à l'exécution du résultat de l'exercice 2003 est approuvée.

4. Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de mai 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole Monsieur le Président lève la séance à 15.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2004.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03206. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086594.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

SICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 5.322.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 20 mai 2004

L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire, le bilan et le compte de Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 2003;

Le total du bilan s'élève à 6.000.694,48 EUR; les résultats à la disposition de l'Assemblée, d'un montant total de 1.196.800,11 EUR ont été affectés:

- distribution d'un dividende brut de: 270.000,- EUR, aux 9.000 actions, ce qui fait résulter un montant brut de 30,- EUR par action, le coupon N° 1 afférent aux nouvelles actions (voir l'avis aux actionnaires publié aux Mémoires Recueils Spéciaux C N° 134 du 3 février 2004 et C N° 210 du 20 février 2004) étant payable après déduction éventuelle de l'impôt sur le revenu des capitaux de 20 % (montant net après retenue: 24,- EUR par action), à la caisse de la société ou aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, le coupon est payable à partir du 8 juin 2004. Report à nouveau: 926.800,11 EUR.

Donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Réélit Administrateurs pour un an:

M. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen,

M. Jacquot Schwertzer, maître en sciences économiques, Schrassig,

M. Marc Schwertzer, commerçant, Reckange/Mess,

M. Jean-Yves Colson, comptable, Messancy (Belgique).

Nomme Commissaire pour un an: la société DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Autorise le Conseil d'Administration à nommer administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit M. Gaston Schwertzer Président, nomme M. Jacquot Schwertzer Administrateur-délégué, nomme M. Jean-Yves Colson Fondé de pouvoirs, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) pour la gestion journalière des affaires, la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 10.000,- EUR par la seule signature du fondé de pouvoirs.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02892. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086595.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

LCA CONSULTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 92.889.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 Mai 2004.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence du représentant de Monsieur Serge Atlan.

L'assemblée nomme le représentant de la société PARGESTON S.A. comme scrutateur et le représentant de la société EURODOM S.A. comme secrétaire tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de la dite liste de présence des actionnaires détenant ensemble la totalité des actions émises, sont présents aux délibérations;

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

2. Présentation et approbation du bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003.

3. affectation du résultat.

4. décharge au commissaire aux comptes et aux administrateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet des comptes annuels soumis à la présente assemblée. Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes sont approuvés.

2. Le bilan et les comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

3. la proposition quant à l'exécution du résultat de l'exercice 2003 est approuvée.

4. Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de mai 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole Monsieur le Président lève la séance à 18.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2004.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03215. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086597.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

ITACA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 82.792.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004 tenue au siège de la société

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexander de Wit.

Sont présents ou représentés

| | |
|--|---|
| Monsieur Patrick Solvay actionnaire propriétaire de | 30.050 actions de catégorie A |
| MATHILOS DOS SPRL, représentée par son gérant, propriétaire de | 100 actions de catégorie B |
| Alexander de Wit, propriétaire de | 6.250 parts bénéficiaires |
| Nombre total d'actions | 30.150 actions représentant un capital total de EUR 3.015.000 |

Monsieur le Président rappelle que les actionnaires ont été d'accord pour se réunir et délibérer sur l'ordre du jour sans faire preuve de l'envoi de convocation.

Tous les actionnaires présents à l'assemblée générale acceptent l'ordre du jour et se déclarent aptes à délibérer.

Communication du président

I. La présente assemblée a été convoquée pour aborder l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport de gestion concernant l'exercice 2003 et du rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat;
- Décharge aux administrateurs.

II. Chaque action donne droit à une voix et chaque point inscrit à l'ordre du jour requiert la majorité simple des voix.

Constatation que l'assemblée est valablement constituée

Les déclarations préalables du Président sont approuvées par l'assemblée. Celle-ci constate qu'elle a été régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et se prononcer sur l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

Discussion des points de l'ordre du jour

Rapport de Gestion

L'exercice 2003 d'ITACA a débuté le 1^{er} janvier 2003 pour se terminer le 31 décembre 2003. Lors de ce second exercice, l'investissement réalisé a permis de poursuivre la mise en place des activités de l'entreprise qui contribueront à son développement futur.

Ainsi que prévu, les chiffres réalisés lors de ce premier exercice ne permettent pas d'absorber les charges dans leur entièreté et nous accusons une perte de EUR 315.923,46. Ceci représente un meilleur résultat que budgété lors du lancement de l'activité.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|------------------------------|----------------|
| - Perte engendrée | EUR 315.923,46 |
| - Perte à reporter | EUR 509.916,89 |

Nous proposons de reporter le résultat et de nous donner décharge.

Résolutions

Après échange des différents points de vues, l'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée procède à l'examen du projet des comptes annuels pour l'exercice 2003. Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée se prononce sur l'affectation du résultat, tel que présenté par le gérant et dans les comptes annuels, à savoir:

| | |
|--|----------------|
| - Perte de l'exercice à affecter | EUR 315.923,46 |
| - Perte à reporter | EUR 509.916,89 |

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée se prononce sur la décharge à donner aux administrateurs et sur l'exercice de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Mise au vote de la décharge des administrateurs. La décharge est accordée aux administrateurs à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 11.00 heures après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Bertrange, le 25 juin 2004.

P. Solvay / SPRL MATHILODOS / A. De Wit

- / A. De Wit / -

- / Gérant / -

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03125. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086601.2//62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

PRESTA-GAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R. C. Luxembourg B 9.648.

L'an deux mille quatre, le vendredi 21 mai, à 11 heures, au siège social de la société, 1, rue des Chemins de Fer à Kleinbettingen, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire et Statutaire des Actionnaires de la société anonyme PRESTA-GAZ,

constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 juillet 1971, publié au Mémorial C N° 170 du 19 novembre 1971, et dont les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 1994 publié au Mémorial C N° 115 du 17 mars 1995 ainsi que selon l'AGO du 18 mai 2000, publié au Mémorial C N° 320 du 2 mai 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la S.A. PRESTA-GAZ du 21 mai 2004

L'Assemblée Générale des Actionnaires, à l'unanimité:

- approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire,
- approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.
- ratifie la décision du Conseil d'Administration du 4 juin 2003 de prélever le montant de 71.674,70 EUR sur les résultats reportés et d'affecter ce montant à la réserve spéciale «impôt sur la fortune imputé», indisponible pendant 5 ans à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'impôt sur la fortune.

Le total du bilan s'élève à EUR 4.006.911,43.

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, affecte le montant de EUR 1.447.958,21 (résultats reportés EUR 1.339.470,73 - bénéfice exercice 2003 EUR 108.487,48) à sa disposition comme suit:

Au report à nouveau: EUR 1.447.958,21.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne décharge aux mandataires et élit:

Administrateurs

1. M. Gaston Schwertzer, administrateur de société, demeurant à Marxe Knupp L-5328 Medingen
2. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, demeurant au 51, rue d'Oetrange L-5360 Schrassig
3. M. Philippe Cartry, directeur, demeurant 154, rue des Espagnols B-6700 Arlon.

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge au réviseur et réélit

Réviseur

La société ABACAB, S.à r.l., réviseur d'entreprise, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration:

1. à élire président M. Gaston Schwertzer, pré-désigné,
2. à nommer administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer, pré-désigné,
3. à nommer directeur M. Philippe Cartry, pré-désigné.

Le Conseil d'Administration réglera les pouvoirs des mandataires ci-dessous.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 21 mai 2004, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statutaire annuelle

Est élu Président, M. Gaston Schwertzer, administrateur de société, Medingen.

Est nommé Administrateur-délégué, M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, Schrassig.

Est nommé Directeur, M. Philippe Cartry, Arlon.

Sont nommés fondés de pouvoirs:

- M. Erwin Lamberty, technicien, demeurant 6, rue de Lorraine, F-54 135 Mexy

- M. Philippe Beranger, technicien, demeurant 5, rue de la Platinerie, B-6700 Arlon

Pouvoirs

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois Administrateurs.

Pour la gestion journalière, la société est engagée, sans limitation, par la seule signature du Président du conseil d'administration ou de l'Administrateur-délégué.

La direction de la société est confiée au Directeur, M. Philippe Cartry, qui, par sa seule signature, engage la société pour la gestion journalière jusqu'à concurrence de cent vingt cinq mille Euros (125.000,-).

Les fondés de pouvoirs engagent la société, chacun individuellement par sa signature, jusqu'à concurrence de 10.000,- EUR (dix mille) pour la gestion journalière.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02898. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086613.3/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

I-BC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 64.155.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée avec accusé de réception datée du 20 octobre 2004 et envoyée à la société le même jour que la société ACCOFIN, Société Fiduciaire a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour I-BC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086641.3/833/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

JAHFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 89.620.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 mai 2004.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Serge Atlan

L'assemblée nomme le représentant de la société PARGESTION S.A. comme scrutateur et le représentant de la société EURODOM S.A. comme secrétaire tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de la dite liste de présence des actionnaires détenant ensemble la totalité des actions émises, sont présents aux délibérations.

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

2. Présentation et approbation du bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003.

3. affectation du résultat.

4. décharge au commissaire aux comptes et aux administrateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet des comptes annuels soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes sont approuvés.

2. Le bilan et les comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

3. la proposition quant à l'exécution du résultat de l'exercice 2003 est approuvée.

4. Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de mai 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole Monsieur le Président lève la séance à 16 heures 30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2004.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03139. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086600.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

IMMOBILIERE DE LA VILLE HAUTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 84.314.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 7 avril 2004

L'Assemblée approuve les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire, le bilan et le compte de Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 2003;

Le total du bilan s'élève à 6.198.529,41 EUR.

| | |
|--|----------------|
| Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 accusent un bénéfice de l'exercice de | 162.302,00 EUR |
| Le résultat reporté est de | 947,55 EUR |

| | |
|--|----------------|
| Ce qui donne un total à la disposition de l'Assemblée de | 163.249,55 EUR |
|--|----------------|

L'Assemblée, à l'unanimité, affecte le montant à sa disposition comme suit:

- à la réserve légale: 8.200,- EUR.

- distribution d'un dividende total brut de: 153.750,- EUR aux 4100 actions, ce qui fait résulter un montant brut de 37,50 EUR par action, le coupon afférent étant payable après déduction éventuelle de l'impôt sur le revenu des capitaux de 20 % (montant net après retenue: 30,- EUR par action) à la caisse de la société ou aux guichets de la DEXIA/B.I.L. LUXEMBOURG. Le coupon est payable à partir du 8 avril 2004.

- au report à nouveau: 1.299,55 EUR.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire, réélit Administrateurs:

M. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen,

M. Jacquot Schwertzer, maître en sciences économiques, Schrassig,

M. Marc Schwertzer, commerçant, Reckange/Mess.

Elit commissaire: la société DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit M. Gaston Schwertzer Président, nomme M. Jean-Yves Colson Fondé de pouvoirs, et fixe les pouvoirs comme suit:

- Pour les actes de disposition (vente, achat, location) ainsi que tous les actes de gestion journalière portant engagement supérieur à 100.000,- EUR, la société se trouve engagée par la signature collective de trois administrateurs.

- Pour la gestion journalière des affaires:

3) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cent mille euros par la seule signature individuelle d'un administrateur.

4) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas dix mille euros par la seule signature du fondé de pouvoirs.

Pour extraits conformes

Signatures

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02894. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086603.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

BEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 97.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2004.

Signature.

(086674.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

LUXCORP CHURCH HILL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.086.

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thierry Fleming, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société LUXCORP CHURCH HILL HOLDING S.A., («la Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96.086, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1130 du 30 octobre 2003.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à la date d'aujourd'hui,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration de la Société, prises en sa réunion du 27 septembre 2004,

une copie certifiée conforme du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social souscrit de la Société LUXCORP CHURCH HILL HOLDING S.A., s'élève actuellement à cent quatre-vingt mille dollars US (180.000,- USD) représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) par action, intégralement libérées;

II. Qu'aux termes de l'article cinq (5), alinéa quatre (4) des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cinq millions de dollars US (5.000.000,- USD) qui sera représenté par cinq cent mille (500.000) actions, d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) par action;

III. Qu'en vertu des alinéas six (6) à neuf (9) du même article cinq (5) des statuts de la Société, le conseil d'administration a été autorisé et spécialement mandaté comme suit:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 septembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

IV. Que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 septembre 2004 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des prédicts alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent mille dollars US (100.000,- USD) en vue de porter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt mille dollars US (180.000,- USD) à un montant de deux cent quatre-vingt mille dollars US (280.000,- USD) par l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles ordinaires, d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

V. Que la personne comparante, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les résolutions du conseil d'administration du 27 septembre 2004, a constaté que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit préférentiel de souscription à la souscription des actions nouvelles et a constaté de même la souscription par l'actionnaire majoritaire de la totalité des dix mille (10.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, sans prime d'émission, ces nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette augmentation de capital.

VI. Que ces dix mille (10.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement à concurrence de leur valeur nominale, soit dix dollars US (10,- USD) chacune, par un apport en numéraire et que la preuve de ce paiement de cent mille dollars US (100.000,- USD) a été rapportée au notaire instrumentant, qui la constate expressément.

VII. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit de la Société, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais, dans les deux versions anglaise et française la teneur suivante:

Version française:

Art. 5. «Le capital social souscrit de la société est fixé à deux cent quatre-vingt mille dollars US (280.000,- USD) divisé en vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.»

English version:

Art. 5. «The subscribed capital of the company is set at two hundred eighty thousand US dollars (280,000.- USD) divided into twenty-eight thousand (28,000) shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital à hauteur de cent mille dollars US (100.000,- USD) est évaluée à quatre-vingt-un mille soixante-quatre euros (81.064,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Fleming, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2004, vol. 889, fol. 7, case 7. – Reçu 810,64 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(087903.3/239/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

LUXCORP CHURCH HILL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(087905.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

ARALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.484.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 mai 2004

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence du représentant de Monsieur Serge Atlan.

L'assemblée nomme le représentant de la société PARGESTON S.A. comme scrutateur et le représentant de la société EURODOM S.A. comme secrétaire tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de la dite liste de présence des actionnaires détenant ensemble la totalité des actions émises, sont présents aux délibérations;

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

2. Présentation et approbation du bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003.

3. affectation du résultat.

4. décharge au commissaire aux comptes et aux administrateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet des comptes annuels soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes sont approuvés.

2. Le bilan et les comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

3. la proposition quant à l'exécution du résultat de l'exercice 2003 est approuvée.

4. Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de mai 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole Monsieur le Président lève la séance à 18.30. heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2004.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03233. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086609.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

SOPARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.621.

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPARINT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 41.621, constituée suivant acte reçu le 14 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1 du 2 janvier 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 26.000 (vingt-six mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des 26.000 actions existantes de la société.

2.- Augmentation du capital à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 13.442.000,- (treize millions quatre cent quarante-deux mille euros) à EUR 16.942.000,- (seize millions neuf cent quarante-deux mille euros) par la création de 4.000 (quatre mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Souscription des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire et libération des actions nouvelles.

4.- Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 16.942.000,- (seize millions neuf cent quarante-deux mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de la valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 26.000 (vingt-six mille) actions existantes de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 13.442.000,- (treize millions quatre cent quarante-deux mille euros) à EUR 16.942.000,- (seize millions neuf cent quarante-deux mille euros), par l'émission de 4.000 (quatre mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 4.000 (quatre mille) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire:

la société de droit italien, ITALINVEST S.p.A., ayant son siège social à Gênes (Italie).

Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire prénommé a souscrit aux 4.000 (quatre mille) actions nouvelles, et les a libérées intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 16.942.000,- (seize millions neuf cent quarante-deux mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de la valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-neuf mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 21, case 6. – Reçu 35.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087916.3/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

SOPARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.621.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087918.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

CAMPING HIGH CHAPPARAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 1A, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 55.312.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV04789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2004.

Signature.

(086676.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

CAMPING HIGH CHAPPARAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 1A, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 55.312.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2004.

Signature.

(086677.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

SIMATRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 56.441.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur Monsieur Mattia Malacalza, est désormais domicilié à: 3, Via San Lorenzo, CH-Lugano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086691.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

ULTRA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 103.661.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessen, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Ole K. Roed, conseiller économique, demeurant à L-2317 Howald, 32, rue Général Patton,
- 2.- Monsieur Thierry Mooij, administrateur de sociétés, demeurant à L-8016 Strassen, 25, rue des Carrières,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ULTRA CONSULT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, comme intermédiaire ou représentant, l'organisation et le conseil en matière administrative et la prestation de services généralement quelconques.

La société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatifs; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société.

La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes les sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres, et consentir tous prêts à celles-ci, sous forme et pour quelque durée que ce soit.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

L'objet peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts dans les conditions requises par les lois sur les sociétés commerciales.

La présente liste est énonciative et non limitative.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|-----|
| Monsieur Ole K. Roed, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions | 99 |
| Monsieur Thierry Mooij, prénommé, une action. | 1 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Thierry Mooij, administrateur de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 4 avril 1954, demeurant à L-8016 Strassen, 25, rue des Carrières,

b) Monsieur Peter Gerrard, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 octobre 1947, demeurant à L-8290 Kehlen, 34, Domaine du Brameschhof,

c) Monsieur Ole K. Roed, conseiller économique, né à Oslo (Norvège), le 23 juin 1943, demeurant à L-2317 Howald, 32, rue Général Patton.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

ELIOLUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Ole K. Roed, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. K. Roed, T. Mooij, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 14, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

E. Schlessler.

(087971.3/227/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

SOCIETE DU PARKING MARTYRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4A, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 18.076.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mai 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale Ordinaire, en confirmation de la cooptation effectuée par le conseil d'administration en date du 20 février 2004, approuve à l'unanimité la nomination de Madame Sandrine Muller comme nouvel administrateur en remplacement de son père Monsieur Gérard Muller jusqu'aux élections du conseil d'administration en 2006.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme à l'unanimité Monsieur Jean-Claude Finck comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guy Rosseljong jusqu'aux élections du conseil d'administration en 2006.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Pierre Schmit, commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086692.3/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

LUSO TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 90, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 95.641.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Monsieur José Alves da Costa Melo, demeurant à L-3660 Kayl, 5, rue du Moulin,

ci-après qualifié le cédant, d'une part, et

Monsieur Santos Moreira de Sousa Joao Paulo, demeurant à L-3780 Tetange, 21 rue des Légionnaires,

ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1. Le cédant cède au cessionnaire qui accepte trente (30) parts sociales libérées à concurrence de 100 % de la société à responsabilité limitée LUSO TOITURES, S.à r.l., siégeant à L-3927 Mondercange, 90, Grand-Rue, société constituée le 9 septembre 2003 suivant acte reçu de M^e Robert Schumann, notaire à Differdange et enregistrée le 19 septembre 2003 au Registre de commerce de et à Luxembourg Section B numéro 95.641.

Art. 2. Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix de 1,00 EUR (un Euro).

Art. 3. La présente cession est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Schiffflange, le 1^{er} octobre 2004.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087000.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.117.

—
Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Veit Schuhen en date du 1^{er} décembre 2002 à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Peter Spinnler, démissionnaire en date du 30 novembre 2002. Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 14 octobre 2003.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 1^{er} décembre 2002 comme suit:

- Andreas Bär, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstrasse 40, CH-8010 Zürich;
- Freddy Brausch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;
- Mathias Brüscheiler, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstrasse 40, CH-8010 Zürich;
- Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;
- John Pauly, FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- Veit Schuhen, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich.

Pour JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086729.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

ELYOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 55.593.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2004.

Signature.

(086680.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

MAGIC MOVING PIXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.333.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2004.

Signature.

(086683.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

LOMBARD ODIER JAPAN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 60.837.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087819.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

MAEGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.180.

L'an deux mille quatre, le dix sept août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAEGA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5 boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.180, constituée suivant acte reçu le 24 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 24 septembre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 300 (trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du statut de société anonyme Holding en Soparfi.

2. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties enfin, toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le statut de la société de Holding en Soparfi.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties enfin, toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, vol. 144S, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(086075.3/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

IRON WORLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 67.488.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 5 octobre 2004

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

Pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

IRON WORLD S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086945.3/815/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-3279 Bettembourg, rue de la Scierie.

R. C. Luxembourg B 96.662.

In the year two thousand and four, on the sixth day of the month of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) SUPE-DIENES GmbH, with registered office at D-51491 Overath, 7, Kölner Strasse, HR Köln B 45.683, Germany,

represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The pre-named power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state that:

I. The private limited company SUPE-DIENES GmbH, represented by Mr David Sana, pre-named, is the sole member of the private limited company SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, having its registered office at L-3279 Bettembourg, rue de la Scierie, hereinafter referred to as «the Company», constituted by a deed of the undersigned notary on 29 October 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1275 of 2 December 2003, a company registered with R.C.S. Luxembourg section B number 96.662.

II. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five euro (EUR 25.-) each, which have been entirely subscribed and paid-up by the sole member, the private limited company SUPE-DIENES GmbH, pre-named.

III. The private limited company SUPE-DIENES GmbH, pre-named, in its capacity of sole member of the company SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, represented as here above stated, then took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to increase the corporate capital by an amount of two million six hundred fifty seven thousand three hundred fifty euro (EUR 2,657,350.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million six hundred sixty nine thousand eight hundred fifty euro (EUR 2,669,850.-), by the issue of one hundred six thousand two hundred ninety four (106,294) new sharequotas with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas and to waive its preferential subscription right.

Subscription - Payment

The sole member resolved to accept as new shareholder the private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH), hereinafter referred to as «the Subscriber», with its registered office at D-51491 Overath, Kölner Strasse 7, HR Köln B 51996, Germany, represented by Mr David Sana, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal with the right to subscribe all the one hundred six thousand two hundred ninety four (106,294) new sharequotas.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Thereupon, the company DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH), pre-named, represented by its attorney as mentioned above, declares to subscribe the one hundred six thousand two hundred ninety four (106,294) new sharequotas with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to entirely pay up each such new sharequota by a contribution in kind of all the assets and liabilities of the company DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH), pre-named, estimated at two million six hundred fifty seven thousand three hundred fifty euro (EUR 2,657,350) (the «Contribution»).

A valuation report has been drawn-up by the manager of SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH on October 6, 2004, wherein the contribution in kind of all the assets and liabilities of DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH) have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

«Given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this letter, a fair net valuation of all the assets and liabilities of DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH) to be contributed by DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH) to SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH at Completion is EUR 2,657,350.- (two million six hundred fifty seven thousand three hundred fifty Euro).».

The report, after having been signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney declares that its contribution is free of any pledge or charge and that it subsists no impediments to the free transferability of all its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

Proof of the legal and beneficial ownership of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, paragraph one and paragraph two of article six of the articles of association are amended as follows:

«**Art. 6. (paragraphs 1 and 2).** The corporate capital is set at EUR 2,669,850.- (two million six hundred sixty nine thousand eight hundred fifty Euro), represented by 106,794 (one hundred six thousand seven hundred ninety four) sharequotas of EUR 25.- (twenty five Euro) each, which have been subscribed as follows:

| | |
|---|---------|
| 1. The private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) SUPE-DIENES GmbH, with registered office at D-51491 Overath, 7, Kölner Strasse, HR Köln B 45.683, Germany, five hundred sharequotas, | 500 |
| 2. The private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH), with its registered office at D-51491 Overath, Kölner Str. 7, HR Köln B 51996, Germany, one hundred six thousand two hundred ninety-four sharequotas. | 106,294 |
| Total: one hundred six thousand seven hundred ninety four sharequotas | 106,794 |

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand seven hundred euro in accordance with article 4-1 of the modified law of December 29, 1971.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Textes:

Im Jahre zweitausendundvier, am sechsten Tag des Monats Oktober.

Vor Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SUPE-DIENES GmbH, mit Sitz in D-51491 Overath, 7, Kölner Strasse, HR Köln B 45.683, Deutschland,

vertreten durch Herrn David Sana, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiencerie, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorgenannte Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beiliegen, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorher erwähnt, hat den unterzeichneten Notar beauftragt, Folgendes zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SUPE-DIENES GmbH, vorbenannt, vertreten durch Herrn David Sana, vorbenannt, ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH mit Sitz in L-3279 Bettemburg, rue de la Scierie, nachstehend «die Gesellschaft» genannt, gegründet gemäss einer Urkunde des unterzeichneten Notars am 29. Oktober 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1275 vom 2. Dezember 2003, eine Gesellschaft eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B Nummer 96.662.

II. Das gezeichnete Kapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, dargestellt durch fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche vollständig von der einzigen Gesellschafterin, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SUPE-DIENES GmbH, vorbenannt, gezeichnet und eingezahlt worden sind.

III. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SUPE-DIENES GmbH, vorbenannt, in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, vertreten wie oben erwähnt, hat folgende Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Die einzige Gesellschafterin hat beschlossen, das Gesellschaftskapital um den Betrag von zwei Millionen sechshundertsiebenundfünfzigtausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 2.657.350,-) vom jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zwei Millionen sechshundertneundsechzigtausendachthundertfünfzig Euro (EUR 2.669.850,-), zu erhöhen, durch die Ausgabe von einhundertsechstausendzweihundertvierundneunzig (106.294) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile gewähren und auf ihr Vorzugszeichnungrecht zu verzichten.

Zeichnung - Einzahlung

Die einzige Gesellschafterin hat beschlossen, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (ehemals GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH), nachstehend «die Zeichnerin» genannt, mit Sitz in D-51491 Overath, Kölner Strasse 7, HR Köln B 51996, Deutschland, vertreten durch Herrn David Sana, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, als neue Gesellschafterin anzunehmen mit dem Recht alle einhundertsechstausendzweihundertvierundneunzig (106.294) neuen Anteile zu zeichnen. Die vorgenannte Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beiliegen, um mit ihr einregistriert zu werden.

Daraufhin erklärt die Gesellschaft DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (ehemals GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH), vorbenannt, vertreten durch ihren Bevollmächtigten wie oben erwähnt, die einhundertsechstausendzweihundertvierundneunzig (106.294) neuen Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu zeichnen und jeden dieser neuen Anteile vollständig einzuzahlen durch eine Sacheinlage aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (ehemals GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH), vorbenannt, bewertet auf zwei Millionen sechshundertsiebenundfünfzigtausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 2.657.350,-) (die «Einlage»).

Ein Bewertungsbericht ist vom Geschäftsführer der SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH am 6. Oktober 2004 erstellt worden, in welchem die Sacheinlage aller Aktiva und Passiva der DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (ehemals GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH) beschrieben und bewertet ist.

Die Schlussfolgerung dieses Berichtes ist folgende:

«Given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this letter, a fair net valuation of all the assets and liabilities of DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH) to be contributed by DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (formerly GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH) to SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH at Completion is EUR 2.657.350,- (two million six hundred fifty seven thousand three hundred fifty Euro).».

Der Bericht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beiliegen, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Zeichnerin, handelnd durch ihren ordnungsgemäss ernannten Bevollmächtigten, erklärt, dass ihre Einlage frei von irgendeinem Pfand oder Belastung ist, dass kein Hindernis zur freien Übertragung ihrer gesamten Einlage zu Gunsten der Gesellschaft ohne Einschränkung und Limitation besteht und dass gültige Anweisungen gegeben worden sind, um alle Zustellungen, Eintragungen und andere nötigen Formalitäten für eine gültige Übertragung ihrer Einlage zu Gunsten der Gesellschaft zu gewährleisten.

Der Nachweis für das gesetzliche und ökonomische Eigentum der Einlage ist dem unterzeichneten Notar gegeben worden.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorangehenden Beschlusses werden die Abschnitte eins und zwei des Artikels sechs der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 6. (Abschnitte 1 und 2).** Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 2.669.850,- (zwei Millionen sechshundertneundsechzigtausendachthundertfünfzig Euro), festgesetzt, dargestellt durch 106.794 (einhundertsechstausendsiebenhundertvierundneunzig) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche wie folgt gezeichnet worden sind:

| | |
|--|----------------|
| 1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SUPE-DIENES GmbH, mit Sitz in D-51491 Overath, 7, Kölner Strasse, HR Köln B 45.683, Deutschland, fünfhundert Anteile | 500 |
| 2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (ehemals GAMMA 86 VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH), mit Sitz in D-51491 Overath, Kölner Str. 7, HR Köln B 51996, Deutschland, einhundertsechstausendzweihundertvierundneunzig Anteile | 106.294 |
| Total: einhundertsechstausendsiebenhundertvierundneunzig Anteile | 106.794 |

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Lasten, welche die Gesellschaft als Folge der oben angegebenen Kapitalerhöhung zu tragen hat, sind auf zweitausendsiebenhundert Euro geschätzt worden gemäss Artikel 4-1 des abgeänderten Gesetzes vom 29. Dezember 1971.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Person diese Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Version; auf Antrag derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist der englische Text massgebend.

Worüber Urkunde, erstellt worden ist in Luxemburg am Tag, welcher am Anfang dieses Dokumentes erwähnt worden ist.

Das Dokument, nachdem es der erschienenen Person, welche dem Notar durch ihren Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden ist, ist von der genannten Person zusammen mit dem Notar im Original unterzeichnet worden.

Gezeichnet: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2004, vol. 529, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. Oktober 2004.

J. Seckler.

(086847.3/231/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

OPKINS & C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.820.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée MINIJEN LTD, société anonyme ayant son siège social au 10-12, Russell Square House, London WC 1B 5 LF (UK),

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 24 avril 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme OPKINS & C. S.A., R.C. B. numéro 59.820, fut constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 544 du 3 octobre 1997;

- La société a actuellement un capital de trente trois mille huit cents euros (EUR 33.800,-), divisé en soixante cinq (65) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune, entièrement libérées,

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société OPKINS & C. SA,

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société OPKINS & C. SA avec effet immédiat,

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société OPKINS & C. SA déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné,

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver une situation comptable au 9 septembre 2004; lesquels après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps,

Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A., pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes,

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée,

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour,

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés,

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société OPKINS & C. SA.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, vol. 22CS, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087130.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

WILBOLD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.209.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt trois septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WILBOLD S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 26 octobre 1999, publié au Mémorial Recueil C, numéro 994 du 24 décembre 1999.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial Recueil C, numéro 526 du 19 mai 2004.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.209.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Triole, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gerty Marter, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour.

1. Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation

2. Approbation des comptes de liquidation

3. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire vérificateur

4. Clôture de la liquidation

5. Décision de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport oral et écrit du commissaire-vérificateur sur la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation au 22 septembre 2004.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes qui étaient en fonction jusqu'à la mise en liquidation en date du 15 mars 2004. L'assemblée donne encore décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que ladite société WILBOLD S.A. a cessé d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à l'ancien siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-Y. Strasser, N. Triole, G. Marter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 33, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087694.3/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

BEVERLY COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.778.

BENELUX INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.373.

EILLOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.376.

H.M. INTERNATIONAL AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.433.

NEW TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 46.784.

Liquidations judiciaires

Par jugements du 28 octobre 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a, à la requête de Monsieur le procureur d'Etat, déclaré en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 la dissolution et ordonné la liquidation de:

- BEVERLY COMPANY S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 30 octobre 1996;

- BENELUX INVEST S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 30 septembre 1992;

- EILLOT HOLDING S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 4 août 1993;

- H.M. INTERNATIONAL AKTIENGESELLSCHAFT S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 18 novembre 1991;

- NEW TEAM, S.à r.l., dont le siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, a été dénoncé en date du 31 décembre 2000.

Les mêmes jugements déclarent applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, nomment juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désignent comme liquidateur Maître Benoît Rose, avocat, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce du siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e B. Rose

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01475. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01476. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01477. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01478. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090647.2//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SACHA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6-8, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R. C. Luxembourg B 24.737.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2004 que:

- Monsieur Enzo Guastaferrri, Madame Marie-Paule Mockel et GRIMSON SERVICES LTD ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société. Pleine et entière décharge leur a été accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Monsieur Maurice Sasson, employé privé, demeurant à Luxembourg; Madame Patricia Sasson, sans emploi, demeurant à Luxembourg; Mademoiselle Sharon Sasson, étudiante, demeurant à Luxembourg, ont été nommés administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005.

- La société DELOITTE S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire de la société. Pleine et entière décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Madame Monique Novais, comptable demeurant à Aumetz (France) a été nommée commissaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005.

- Le siège social de la société est transféré du 18, Boulevard Royal L-2249 au 6-8, rue Siggy vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086721.3/727/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

ENERGUS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.
R. C. Luxembourg B 78.642.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 2 avril 2004

A l'unanimité des voix, l'assemblée approuve le rapport de gestion de l'Administrateur-délégué, le rapport du Commissaire, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.

Le total du bilan s'élève à 1.986.726,21 EUR.

Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 accusent un bénéfice de 235.987,11 EUR. Compte-tenu des résultats reportés de 11.078,69 EUR, le montant à la disposition de l'Assemblée s'élève à 247.065,80 EUR.

L'Assemblée Générale affecte le montant à sa disposition comme suit:

| | |
|--|----------------|
| - à la réserve légale | 11.800,00 EUR |
| - distribution d'un dividende brut de. | 200.000,00 EUR |
| aux 500 actions, ce qui fait résulter un montant brut de 400,- euros par action, le coupon N° 3 afférent étant payable après déduction éventuelle de l'impôt sur le revenu des capitaux de 20% (montant net après retenue: 320,- EUR par action), à la caisse de la société ou aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg. Le coupon est payable à partir du 3 mai 2004. | |
| - au report à nouveau | 35.265,80 EUR |

A l'unanimité des voix, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire, réélit administrateurs pour un an:

M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, Schrassig

Mme Nathalie Maier, sans état, Schrassig

M. Eric Vanmansart, directeur de société, Arlon-Stockem (Belgique)

nomme commissaire pour un an:

la société anonyme FIDUPLAN, ayant son siège à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel

autorise le conseil à nommer M. Jacquot Schwertzer, administrateur-délégué.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

1. Est réélue Présidente Mme Nathalie Maier, sans état, Schrassig.
2. Est nommé Administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, Schrassig
3. Est confirmé Directeur M. Eric Vanmansart, Arlon-Stockem (Belgique)
4. Sont nommés fondés de pouvoir M. Jean-Yves Colson, Messancy (Belgique) et Mme Yvette Soursac, Fontoy (France).

Pouvoirs

a) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué, sans limitation, ou par les signatures conjointes de deux administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 100.000,- EUR (cent mille euros) par la seule signature du Directeur.

c) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 20.000,- EUR (vingt mille euros) par la seule signature d'un fondé de pouvoirs.

d) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02880. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086547.3/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

ENERGUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R. C. Luxembourg B 21.791.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 7 mai 2004

L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.

Le total du bilan s'élève à 1.709.580,09 EUR;

Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 accusent un

bénéfice de l'exercice de 340.256,61 EUR

le bénéfice reporté est de 3.277,62 EUR

Ce qui donne un total à la disposition de l'Assemblée de 343.534,23 EUR

L'Assemblée affecte le montant à sa disposition comme suit:

- distribution d'un dividende total brut de 342.000,00 EUR aux 300 actions, ce qui fait résulter un montant brut de 1.140,00 EUR par action. Le coupon n°7 afférent étant payable après déduction éventuelle de l'impôt sur le revenu des capitaux de 20% (montant net après retenue: 912,00 EUR par action), à la caisse de la société ou aux guichets de DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG. Le coupon est payable à partir du 18 mai 2004.

- au report à nouveau: 1.534,23 EUR

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire, réélit Administrateurs:

M. Gaston Schwertzer, M. Jacquot Schwertzer, M. Jean-Yves Colson,

élit commissaire:

FIDUPLAN, 87, allée Léopold Goebel L-1635 Luxembourg,

et autorise le Conseil d'Administration à nommer Administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit M. Gaston Schwertzer Président, nomme M. Jacquot Schwertzer Administrateur-délégué, nomme M. Jean-Yves Colson et M. Dominique Salvi Fondé de pouvoir et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué, sans limitation, ou par les signatures conjointes de deux Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas EUR 15.000 (quinze mille euros) par la seule signature d'un Fondé de pouvoir.

c) les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02882. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086552.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

MON TRESOR FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.172.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour MON TRESOR FINANCIERE S.A.

Signature

(087989.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

INTERFRUT MARKETING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.633.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés et Associations de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087627.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

GROSVENOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.162.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2004, volume 529, folio 43, case 11;

I- Que la société anonyme GROSVENOR LUXEMBOURG S.A., ci-après dénommée la «Société» avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B numéro 57.162, a été constituée suivant acte reçu par maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 29 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 93 du 27 février 1997, et que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 24 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 101 du 17 février 1998, et sous son seing privé le 29 juin 2001; l'avis afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 64 du 12 janvier 2002;

II- qu'il est constaté que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle;

que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

III- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2004.

J. Seckler.

(087822.3/231/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.
